



**PROCES-VERBAL DU
BUREAU DECISIONNEL COMMUNAUTAIRE DE L'ARC MOSELLAN**

SEANCE DU 08 NOVEMBRE 2022

Date de la convocation 02 novembre 2022

Secrétaire de séance Patrick BERVEILLER

Président Arnaud SPET

Membres du bureau en exercice :	21
Membres présents :	19
Nombre de votes :	20

L'an deux mille vingt-deux, le huit novembre à dix-huit heures, les Membres du bureau désignés par les Conseils Municipaux des Communes constitutives de la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan se sont réunis, dûment convoqués par lettre du deux novembre deux mille vingt-deux, sous la présidence de M. Arnaud SPET à Buding dans le restaurant Domaine du Moulin.

ETAIENT PRESENTS :

Commune	Membre		Commune	Membre	
ABONCOURT	G. RIVET	<input checked="" type="checkbox"/>	KOENIGSMACKER	P. ZENNER	<input checked="" type="checkbox"/>
BETTELAINVILLE	B. DIOU	<input checked="" type="checkbox"/>		A. SPET	<input checked="" type="checkbox"/>
BOUSSE	P. KOWALCZYK	<input checked="" type="checkbox"/>	MALLING	M-R. LUZERNE	<input checked="" type="checkbox"/>
BUDING	A. GUTSCHMIDT	<input checked="" type="checkbox"/>	MONNEREN	P. SCHNEIDER	<input checked="" type="checkbox"/>
DISTROFF	M. TURQUIA	<input checked="" type="checkbox"/>	LOUDRENNES	B. GUIRKINGER	<input checked="" type="checkbox"/>
GUENANGE	P. TACCONI	<input checked="" type="checkbox"/>	RURANGE-L.-TH	P. ROSAIRE	<input checked="" type="checkbox"/>
	M-R. CINTAS	<input checked="" type="checkbox"/>	STUCKANGE	O. SEGURA	<input checked="" type="checkbox"/>
INGLANGE	L. MADELAINE	<input checked="" type="checkbox"/>	VALMESTROFF	J. ZORDAN	<input checked="" type="checkbox"/>
KEDANGE/C.	J. KIEFFER	<input type="checkbox"/>	VECKRING	P. JOST	<input checked="" type="checkbox"/>
KEMPLICH	P. BERVEILLER	<input checked="" type="checkbox"/>	VOLSTROFF	I. CORNETTE	<input type="checkbox"/>
KLANG	A. PIERRAT	<input checked="" type="checkbox"/>			

Elus invités suite à leur délégation de fonction :

Commune	Membre		Délégation au domaine
HOMBOURG-BUDANGE	D. HILBERT	<input type="checkbox"/>	Des forêts
BERTRANE	J-L. PERRIN	<input type="checkbox"/>	Du monde agricole

ABSENCES ET POUVOIRS :

Membre absent	Absence excusée	Pouvoir le cas échéant à	Membre absent	Absence excusée	Pouvoir le cas échéant à
D. HILBERT	<input checked="" type="checkbox"/>		J-L. PERRIN	<input type="checkbox"/>	
J. KIEFFER	<input checked="" type="checkbox"/>	L. MADELAINE			
I. CORNETTE	<input checked="" type="checkbox"/>				

Ordre du Jour

- A. Désignation du secrétaire de séance
- B. Validation du PV du Bureau Décisionnel du 30 août 2022
- C. Rapports :
 - 1. FINANCES - Attribution fonds de concours
 - 2. SUBVENTIONS - Pistes cyclables : sollicitations d'une subvention auprès de l'Etat (DSIL 2023)
 - 3. SUBVENTIONS - Pistes cyclables : Plan de financement modifié - Subvention régionale
 - 4. TRAVAUX - Voie verte d'accès au site touristique, environnemental et patrimonial du Moulin de Buding / Fonds européens FEADER - Appel à projets « Services de base en milieu rural »
 - 5. VIE ASSOCIATIVE - Soutien aux associations et participations communautaires pour l'exercice 2022

A. SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Bureau Communautaire est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance. Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire décide à l'unanimité de désigner M. Patrick BERVEILLER pour remplir cette fonction.

B. VALIDATION DU PV DU BUREAU DECISIONNEL COMMUNAUTAIRE DU 30 AOÛT 2022

Adoption à l'unanimité.

C. RAPPORTS

Point n° 1 : FINANCES - Attribution des fonds de concours

La CCAM a validé son Pacte financier et fiscal de solidarité 2021-2026 lors du Conseil Communautaire du 6 juillet 2021.

Ce pacte fait état de l'octroi de fonds de concours (tranches 1 et 2) sous certaines conditions d'éligibilité détaillées dans le règlement d'attribution voté lors de la même séance.

La CCAM a déjà versé un montant cumulé de fonds de concours de 636 873.17€.

De nouveaux dossiers ont été réceptionnés, à savoir :

Commune	Description projet	Montant total HT du projet	Financement par la Commune	Autre financement sollicité	Fonds de concours sollicité	Montant du fonds de concours
BOUSSE	Création d'un équipement sportif type « pumtrack »	99 875 €	19 975 €	63 400 €	Tranche 1	16 500 €
LOUDRENNÉ	Modernisation éclairage public sur ban communal	14 700 €	5 000 €	5 000 €	Tranche 2	4 700 €
						21 200 €

Ces dossiers remplissent les conditions d'éligibilité du fonds de concours et sont complets.

Un état global des dossiers déposés, commune par commune, et faisant apparaître les soldes par tranche, est annexé à la présente.

Vu la délibération D20210706CCAM49 du 7 juillet 2021, portant sur l'instauration d'un fonds de concours et son règlement ;

Vu les demandes formulées par les communes de Bousse et Loudrenne telles que listées plus haut, et les délibérations correspondantes de leur Conseil Municipal ;

Le Bureau Décisionnel Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- DE VALIDER l'octroi d'une subvention pour les projets mentionnés plus haut ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à notifier aux communes concernées l'octroi de ces subventions ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à verser les subventions selon les conditions de versement établies dans le règlement d'attribution des fonds de concours.

Point n° 2 : SUBVENTIONS - Pistes cyclables : sollicitations d'une subvention auprès de l'Etat (DSIL 2023)

Le Conseil Communautaire a validé lors de sa séance du 21 décembre 2021 un plan de financement pour réaliser un réseau de pistes cyclables sur le territoire de l'Arc Mosellan et a autorisé le président à solliciter les partenaires financiers pour l'octroi de subventions.

Pour mémoire, le projet prévoit globalement la création de 4 itinéraires selon 2 axes :

- **Axe Est-Ouest Liaison Sarre/Moselle (CCB3F / CCRM)**
 - Tranche 1 : Oudrenne/Kédange-sur-Canner 12,9 kms
 - Tranche 3 : Metzeresche/Volstroff/Bousse/Guénange 11 kms
- **Axe Nord-Sud Liaison CAPFT / CCHCPP**
 - Tranche 2 : Bettelainville/Kédange-sur-Canner 13,6 kms
 - Tranche 4 : Metzeresche/ Distroff 4,1 kms

Les travaux relatifs à la tranche 1 vont démarrer prochainement. Le programme prévoit la réalisation des tranches 2 et 4 en 2023.

Compte-tenu des derniers chiffrages de travaux reçus, le coût de travaux de ces tranches s'élèverait à :

	Travaux HT	MO HT	Base HT
Tranche 2 Bettelainville/Kédange 13,6kms - base offre	1 400 000 €	100 000 €	1 500 000 €
Tranche 4 Metzeresche/Distroff 4,1kms - base APD	700 000 €	50 000 €	750 000 €

Le plan de financement prévisionnel de ces tranches est le suivant :

Travaux	2 100 000 €	Etat (DSIL 2023)	562 500 €	25%
MO	150 000 €	Département (Ambition Moselle)	562 500 €	25%
		Région	200 000 €	9%
		CCAM	925 000 €	41%
Total	2 250 000 €	Total	2 250 000 €	100%

Il est désormais proposé de solliciter les Services de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2023 pour les tranches 2 et 4, à hauteur de 25%.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-10 ;

Le Bureau Décisionnel Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- DE VALIDER le plan de financement prévisionnel modifié de l'opération ;
- DE SOLLICITER les Services de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'investissement Local (DSIL) 2023 ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à procéder, dans cette perspective, au dépôt du dossier de demande de subvention correspondant ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à procéder à la signature de tout document nécessaire à la réalisation effective de cette opération.

Point n° 3 : SUBVENTIONS - Pistes cyclables : Plan de financement modifié - Subvention régionale

Le Conseil Communautaire a validé lors de sa séance du 21 décembre 2021 un plan de financement pour réaliser un réseau de pistes cyclables sur le territoire de l'Arc Mosellan et a autorisé le président à solliciter les partenaires financiers pour l'octroi de subventions.

Pour mémoire, le projet prévoit globalement la création de 4 itinéraires selon 2 axes :

- **Axe Est-Ouest Liaison Sarre/Moselle (CCB3F / CCRM)**
Tranche 1 : Oudrenne/Kédange-sur-Canner 12,9 kms
Tranche 3 : Metzeresche/Volstroff/Bousse/Guénange 11 kms
- **Axe Nord-Sud Liaison CAPFT / CCHCPP**
Tranche 2 : Bettelainville/Kédange-sur-Canner 13,6 kms
Tranche 4 : Metzeresche/ Distroff 4,1 kms

Par délibération du 1^{er} mars 2022, le Bureau Décisionnel Communautaire a acté un plan de financement prévisionnel de l'opération, qui a évolué depuis, compte-tenu des derniers chiffrages de travaux reçus par le bureau d'études BEREST, ainsi que par les entreprises ayant présenté leurs offres.

Le coût global de l'opération est décomposé comme suit :

	Travaux HT	MO HT	Base HT
Tranche 1 Oudrenne/Kédange 12,9kms	1 600 000 €	100 000 €	1 700 000 €

Tranche 2 Bettelainville/Kédange 13,6kms	1 400 000 €	100 000 €	1 500 000 €
Tranche 3 Metzeresche/Volstroff/Bousse/Guénange 11kms	1 500 000 €	100 000 €	1 600 000 €
Tranche 4 Metzeresche/Distroff 4,1kms	700 000 €	50 000 €	750 000 €
Total	5 200 000 €	350 000 €	5 550 000 €

Le plan de financement modifié est désormais le suivant :

Dépenses prévisionnelles		Ressources prévisionnelles		
Description	Montant HT	Financier	Montant HT	Taux
Travaux	5 200 000 €	Etat (DSIL 2022-2023-2024)	1 190 000 €	21%
MO	350 000 €	Département (Ambition Moselle)	1 387 500 €	25%
		Région	500 000 €	9%
		DREAL	596 000 €	11%
		CCAM	1 876 500 €	34%
Total	5 550 000 €	Total	5 550 000 €	100%

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-10 ;

Le Bureau Décisionnel Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'APPROUVER le plan de financement figurant ci-dessus ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à solliciter les subventions dont les montants et les taux sont précisés au plan de financement ci-dessus ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à prendre en compte la différence induite par le refus d'une des subventions sollicitées ou par l'attribution d'une subvention à un montant différent de celui figurant dans le plan de financement ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à cette opération et aux différentes demandes de subvention.

Point n° 4 : TRAVAUX - Voie verte d'accès au site touristique, environnemental et patrimonial du Moulin de Buding / Fonds européens FEADER - Appel à projets « Services de base en milieu rural »

La Communauté de Communes de l'Arc Mosellan a entrepris la création d'une voie verte le long de la Canner pour permettre aux piétons et cyclistes un accès au site du Moulin de Buding.

Les travaux ont été réalisés courant de l'année 2022.

Un dossier a été déposé sur l'appel à projets européen du FEADER « Services de base en milieu rural », afin d'obtenir un financement à hauteur de 70%.

Il convient désormais de présenter le plan de financement global de l'opération :

<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u>		
<i>Intitulé</i>	<i>Montant en € HT</i>	<i>Intitulé</i>	<i>%</i>	<i>Montant en € HT</i>
Travaux	228 886,63 €	FEADER	70%	160 220,63 €
		Reste à charge CCAM	30%	68 666,00 €
TOTAL en € HT	228 886,63 €	TOTAL en € HT	100%	228 886,63 €

Le Bureau Décisionnel Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- DE VALIDER le plan de financement figurant ci-dessus ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à solliciter les subventions dont les montants et les taux sont précisés au plan de financement ci-dessus ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à prendre en compte la différence induite par le refus d'une des subventions sollicitées ou par l'attribution d'une subvention à un montant différent de celui figurant dans le plan de financement ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à cette opération et aux différentes demandes de subvention.

Point n° 5 : VIE ASSOCIATIVE - Soutien aux associations et participations communautaires pour l'exercice 2022

À l'occasion du Bureau Décisionnel Communautaire du 26 avril 2022, un certain nombre de participations et subventions au bénéfice d'associations ont été votées pour le présent exercice budgétaire.

Dans le respect des règles comptables applicables, et en complément des soutiens financiers d'ores et déjà adoptés au titre de l'année 2022, il est proposé au Bureau Décisionnel Communautaire le versement d'une aide complémentaire ci-après détaillée.

Cette proposition fait suite aux subventions aux associations partenaires des semaines ARC AD Moselle Jeunesse et des demandes reçues après l'instruction des dossiers de demande de soutien, qui ont été examinées et ont reçu un avis favorable de la Commission « Jeunesse et Vie Associative » réunie le 19 octobre 2022.

Elle concerne le versement de :

La thématique « Animation » :

Pour la sous-thématique « Évènementiel » :

- D'une somme de 500 € pour l'association Green Team Distroff Bike Crew pour l'organisation d'un cyclocross / Bike Run les 29 et 30 octobre ;
- D'une somme de 500 € pour la compagnie de théâtre Nihilo Nihil pour l'organisation d'un évènement musical et théâtral « Plume d'Ange » de Nougaro en partenariat avec l'harmonie de Distroff à l'occasion de leur centenaire du 13 novembre à Guenange ;
- D'une somme de 500 € pour l'Association Familles Rurales Creignes et Fassenottes pour l'organisation de l'évènement la nuit des châteaux le 22 octobre à Luttange ;

- D'une somme de 500 € pour l'Association Culture et Loisirs de Distroff pour la réalisation d'un livre historique « Mémoires de guerre d'un jeune Malgré - nous » édité en 200 exemplaires dont 100 en don aux écoles et collèges du territoire ;
- D'une somme de 500 € pour l'Association Judo Koenigsmacker / Sierck les Bains pour le championnat du Monde des vétérans à Cracovie du 7 au 11 septembre.

Pour la sous-thématique « ARC AD » :

- D'une somme de 1147 € pour l'association Les Courtisans pour ses interventions numériques lors des semaines ARC AD Moselle Jeunesse 2022 ;
- D'une somme de 210 € pour l'École de musique de Bousse pour ses interventions musicales lors des semaines ARC AD Moselle Jeunesse 2022 ;
- D'une somme de 650 € pour l'association La Sandre pour ses interventions pêche lors des semaines ARC AD Moselle Jeunesse 2022 ;
- D'une somme de 1 600,00 € pour la compagnie de théâtre Nihilo Nihil pour ses interventions théâtrales lors des semaines ARC AD Moselle Jeunesse 2022 ;
- D'une somme de 100 € pour l'Amicale Villageoise de Buding pour ses interventions pêche lors des semaines ARC AD Moselle Jeunesse 2022 ;
- D'une somme de 800 € pour le Club Kayak Bousse Hagondange pour ses interventions kayak lors des semaines ARC AD Moselle Jeunesse 2022 ;
- D'une somme de 2 350 € pour l'association EAST France Team Gym pour ses interventions « Flying Dunkers » lors des semaines ARC AD Moselle Jeunesse 2022 ;
- D'une somme de 183 € pour l'association l'Amicale des Sapeurs-Pompiers d'Oudrenne pour ses interventions lors des semaines ARC AD Moselle Jeunesse 2022 ;
- D'une somme de 1 600 € pour la Société Nautique Basse Moselle pour ses interventions voile lors des semaines ARC AD Moselle Jeunesse 2022 ;
- D'une somme de 680 € pour l'Association Familles Rurales Creignes et Fassenottes pour ses interventions poterie et escape game lors des semaines ARC AD Moselle Jeunesse 2022.

Tous ces engagements proposés sont imputés au chapitre 65. La validité de la décision prise par le Bureau Décisionnel Communautaire est fixée à l'exercice auquel elle se rapporte. Toute demande non sollicitée sur l'exercice concerné ne pourra être instruite que sur l'exercice suivant.

La CCAM souhaite que chaque association soutenue financièrement par la Collectivité fournisse un rapport territorialisé annuel.

Vu les articles L. 5211-10 et L. 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis favorable de la Commission Jeunesse et Vie Associative réunie le 19 octobre 2022 ;

Le Bureau Décisionnel Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'APPROUVER les individualisations de soutien telles que détaillées dans le tableau présenté par Monsieur le Président et spécifié en annexe ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à procéder à la notification du montant de ces subventions à leurs différents bénéficiaires et à signer toute pièce ou document nécessaire à leur versement ou mise en œuvre.

SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS ET PARTICIPATIONS COMMUNAUTAIRE AU TITRE DE L'ANNEE 2022

		PREVISIONS BUDGETAIRES 2022		
		Engagé	69 857,10 €	
		Réalisé	87 317,30 €	
		<i>Reste à disposition 2022</i>	<i>102 505,60 €</i>	
Thématique	Pièce	Tiers	Montant	Observations
Événementiel	Cyclo cross / Bike & run le 29 et 30 octobre	GREEN TEAM DISTROFF BIKE CREW	500,00 €	
Événementiel	Nuit des châteaux 22 octobre 2022	ASSOCIATION FAMILLES RURALES CREIGNES ET FASSENOTES	500,00 €	
Événementiel	Bousoise 28 août 2022	COURIR A BOUSSE	500,00 €	
Événementiel	Championnat du Monde vétérans en Cracovie du 7 au 11 septembre	ALLIANCE JUDO KOENIGSMACKER / SIERCK LES BAINS	500,00 €	
Événementiel	Événement musical et théâtral "Plume d'Ange" de Nougero en partenariat avec l'harmonie de Distroff pour leur centenaire le 13 novembre (Guenange) et le 11 juin (à définir)	NIHILO NIHIL THEATRE (code : 492)	500,00 €	
Total Événementiel			2 500,00 €	
Sensibilisation à l'environnement, au patrimoine, à la culture	Réalisation d'un livre historique intitulé "Mémoires de guerre d'un jeune Malgré-nous à destination des écoles et collèges du territoire (200 exemplaires)	ASSOCIATION CULTURE ET LOISIRS DE DISTROFF	500,00 €	
Total sensibilisation à l'environnement, au patrimoine, à la culture			500,00 €	
ARC AD	Semaines Arc Ad 2022	LES COURTISANS	1 147,00 €	
ARC AD	Semaines Arc Ad 2022	ECOLE DE MUSIQUE BOUSSE	210,00 €	
ARC AD	Semaines Arc Ad 2022	LA SANDRE	650,00 €	
ARC AD	Semaines Arc Ad 2022	NIHILO NIHIL THEATRE (code : 492)	1 600,00 €	
ARC AD	Semaines Arc Ad 2022	AMICALE VILLAGEOISE BUDING	100,00 €	
ARC AD	Semaines Arc Ad 2022	CLUB KAYAK BOUSSE HAGONDANGE	800,00 €	
ARC AD	Semaines Arc Ad 2022	EAST France TEAM GYM	2 350,00 €	
ARC AD	Semaines Arc Ad 2022	AMICALE SP OUDRENNE	183,00 €	
ARC AD	Semaines Arc Ad 2022	ASSOCIATION FAMILLES RURALES CREIGNES ET FASSENOTES	680,00 €	
ARC AD	Semaines Arc Ad 2022	SOCIETE NAUTIQUE BASSE MOSELLE	1 600,00 €	
Total ARC - AD			9 320,00 €	
Total Animation			12 320,00 €	

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président déclare la séance du Bureau Décisionnel levée à dix-huit heures et quarante-cinq minutes.

Le Président,
Arnaud SPET

Le Secrétaire
Patrick BERVEILLER

